

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 2298****28 août 2014****SOMMAIRE**

<b>Accelya Holding (Luxembourg) S.A. ....</b>	<b>110278</b>	<b>H.T.S.B., Handel-Transport und Schiffahrt Benelux A.G. ....</b>	<b>110260</b>
<b>Apogee Information Systems Luxembourg SARL .....</b>	<b>110292</b>	<b>Hutchison Telecommunications (Austra- lia) Investments S.à r.l. ....</b>	<b>110258</b>
<b>BCV Investments 2 S.à r.l. ....</b>	<b>110301</b>	<b>Hutchison Telecommunications (Vietnam) S.à r.l. ....</b>	<b>110259</b>
<b>Benetton International Manufacturing S.A. .....</b>	<b>110267</b>	<b>Hutchison Whampoa 3G Content S.à.r.l. .....</b>	<b>110261</b>
<b>ContourGlobal Africa Holdings S.à r.l. ..</b>	<b>110263</b>	<b>Hutchison Whampoa 3G IP S.à r.l. ....</b>	<b>110261</b>
<b>ContourGlobal Development S.à r.l. ....</b>	<b>110264</b>	<b>Hutchison Whampoa 3G Procurement S.à r.l. ....</b>	<b>110275</b>
<b>EO ! Sàrl .....</b>	<b>110258</b>	<b>Hutchison Whampoa Finance S.à r.l. ...</b>	<b>110260</b>
<b>Europ Estate &amp; Property Management S.A. .....</b>	<b>110258</b>	<b>Hutchison Whampoa IT Services S.à.r.l. .....</b>	<b>110260</b>
<b>Every-1 .....</b>	<b>110259</b>	<b>Imperial Tobacco Management Luxem- bourg (4) S.à r.l. ....</b>	<b>110262</b>
<b>Extralux International S.A. ....</b>	<b>110259</b>	<b>Infinity Consulting S.à r.l. ....</b>	<b>110271</b>
<b>Financière Sextant S.A. ....</b>	<b>110266</b>	<b>Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à.r.l. ....</b>	<b>110262</b>
<b>Finarom S.A. ....</b>	<b>110266</b>	<b>Ingersoll-Rand Roza II S.à.r.l. ....</b>	<b>110304</b>
<b>Gero Investments Lux S.à.r.l. ....</b>	<b>110275</b>	<b>Islay S.A. ....</b>	<b>110261</b>
<b>Haas TCM of Luxembourg 2 S.à.r.l. ....</b>	<b>110260</b>	<b>M2010 Luxembourg S.A. ....</b>	<b>110265</b>
<b>Haas TCM of Luxembourg 3 S.à.r.l. ....</b>	<b>110262</b>	<b>Meaco S.A., ....</b>	<b>110275</b>
<b>Haas TCM of Luxembourg 4 S.à.r.l. ....</b>	<b>110260</b>	<b>Meaco S.A., SPF .....</b>	<b>110275</b>
<b>Healthcare Promise S.C.A. SICAV - SIF .....</b>	<b>110261</b>	<b>MKL Properties S.A. ....</b>	<b>110291</b>
<b>HEPP III Management Company S. à r.l. .....</b>	<b>110263</b>	<b>Olympe Management S.A. ....</b>	<b>110263</b>
<b>Herzog Investments S.A. ....</b>	<b>110264</b>	<b>PAI Europe VI-1 .....</b>	<b>110265</b>
<b>H.I.G. Luxembourg Holdings 31 S.à r.l. ..</b>	<b>110259</b>	<b>Patmos au Luxembourg S.A. ....</b>	<b>110264</b>
<b>H.I.G. Luxembourg Holdings 39 S.à r.l. ..</b>	<b>110259</b>	<b>Red Cedar S.à r.l. ....</b>	<b>110282</b>
<b>H.I.G. Luxembourg Holdings 49 S.A. ....</b>	<b>110262</b>	<b>Serenus Conseil International .....</b>	<b>110303</b>
<b>H.I.G. Luxembourg Holdings CDI S.à r.l. .....</b>	<b>110258</b>	<b>SMS Global Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>110296</b>
<b>H.I.G. Luxembourg Holdings Nineteen S.à r.l. ....</b>	<b>110258</b>	<b>Sysco Canada Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>110285</b>
<b>Horizon Santé FLML S.à r.l. ....</b>	<b>110261</b>	<b>Tamaris Investments S.à r.l. ....</b>	<b>110288</b>

**EO ! Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 84, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 160.184.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086077/9.

(140101762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Europ Estate & Property Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 45, rue St. Vincent.  
R.C.S. Luxembourg B 103.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086086/9.

(140102167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Hutchison Telecommunications (Australia) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 128.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014086176/10.

(140101856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**H.I.G. Luxembourg Holdings CDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 181.076.

Par résolutions signées en date du 3 juin 2014, l'associé unique a décidé de nommer Daphné Chanteloup, avec adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014086150/13.

(140102193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**H.I.G. Luxembourg Holdings Nineteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 160.742.

Par résolutions signées en date du 3 juin 2014, l'associé unique a décidé de nommer Daphné Chanteloup, avec adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014086151/13.

(140101695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Every-1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.  
R.C.S. Luxembourg B 175.778.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014086091/9.  
(140102442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Extralux International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 11.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014086092/9.  
(140101935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Hutchison Telecommunications (Vietnam) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 102.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 juin 2014.  
Référence de publication: 2014086177/10.  
(140101859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**H.I.G. Luxembourg Holdings 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 48.234.493,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 172.215.

Par résolutions prises en date du 3 juin 2014, l'associé unique a décidé de nommer Daphné Chanteloup, avec adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 juin 2014.

Référence de publication: 2014086152/13.

(140101891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**H.I.G. Luxembourg Holdings 39 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 182.328.

Par résolutions signées en date du 3 juin 2014, l'associé unique a décidé de nommer Daphné Chanteloup, avec adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 juin 2014.

Référence de publication: 2014086153/13.

(140101889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Hutchison Whampoa Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 92.698.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014086178/10.

(140101855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Hutchison Whampoa IT Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 89.942.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014086179/10.

(140101852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Haas TCM of Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.609.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Haas TCM of Luxembourg 2 S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014086163/11.

(140102374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Haas TCM of Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.322.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Haas TCM of Luxembourg 4 S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014086165/11.

(140102372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**H.T.S.B., Handel-Transport und Schifffahrt Benelux A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 64.834.

—  
Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 19 juin 2014.

*Pour H.T.S.B., HANDEL-TRANSPORT UND SCHIFFFAHRT BENELUX A.G.*

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2014086161/12.

(140102309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Hutchison Whampoa 3G Content S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 78.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014086180/10.

(140101860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Hutchison Whampoa 3G IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 82.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014086181/10.

(140101861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Islay S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. STOCK / C. DALLA VALERIA

*Administrateur et président du conseil d'administration / Administrateur*

Référence de publication: 2014086241/11.

(140102076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Horizon Santé FLML S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.321.844,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.916.

Les comptes annuels pour la période du 16 janvier 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2014.

Référence de publication: 2014086172/11.

(140102228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Healthcare Promise S.C.A. SICAV - SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 162.710.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurobank Private Bank Luxembourg S.A.

*Banque Domiciliataire*

Référence de publication: 2014086166/12.

(140101955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Haas TCM of Luxembourg 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 129.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Haas TCM of Luxembourg 3 S.à r.l.*

*Intertrust (Luxembourg) S.à.r.l.*

Référence de publication: 2014086164/11.

(140102373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Imperial Tobacco Management Luxembourg (4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 73.750.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 111.207.

Les comptes annuels audités de la société au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014086209/12.

(140102145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**H.I.G. Luxembourg Holdings 49 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 185.465.

1. Par résolutions prises en date du 3 juin 2014, les actionnaires ont décidé de nommer Daphné Chanteloup, avec adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat d'administrateur de classe A, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2014.

Référence de publication: 2014086158/13.

(140101890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 125.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 111.324.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 juin 2014 que:

1. La démission de Monsieur Benoît BAUDUIN, gérant de catégorie B de la Société a été acceptée avec effet au 11 juin 2014; et

2. Monsieur Marc Chong Kan, né le 24 août 1964 à Paris, France, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 11 juin 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014086217/18.

(140102103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**HEPP III Management Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 106.142.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
À Luxembourg, le 19 juin 2014.  
Référence de publication: 2014086191/10.  
(140101833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Olympe Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 155.667.

EXTRAIT

Il résulte de la lettre recommandée du 19 juin 2014 que la société Kohnen & Associés S.à r.l. a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 21 août 2012.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 juin 2014.  
Signature  
*Un mandataire*  
Référence de publication: 2014087191/14.  
(140103091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

---

**ContourGlobal Africa Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 156.688.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 16 avril 2014*

En date du 16 avril 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Stefan Dijkers, en tant que gérant de classe A de la Société, avec effet au 16 avril 2014; et
- Monsieur Ernesto Gonzalez, en tant que gérant de classe A de la Société, avec effet au 16 avril 2014.

De nommer les personnes suivantes en tant que gérants de classe A de la Société:

- Monsieur Stéphane Loosen, né le 27 juillet 1956 à Watermael-Boitsfort, Belgique, résidant professionnellement à RN2, Route d'Aného, 01 BP 3662 Lomé, Togo, avec effet au 15 avril 2014 et pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Jean-Christophe Juillard Boudet, né le 21 février 1967 à Paris, France, résidant professionnellement au 40, rue de Washington, 75008 Paris, France, avec effet au 15 avril 2014 et pour une durée indéterminée.

Depuis le 16 avril 2014, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

*Gérants de classe A:*

Monsieur Jean-Christophe Juillard Boudet Monsieur Stéphane Loosen

*Gérants de classe B:*

Monsieur Pieter-Jan van der Meer  
Monsieur Philippe van den Avenne

L'adresse de Messieurs Pieter-Jan van der Meer et Philippe van den Avenne, gérants de classe B de la Société, a changé et est désormais la suivante: Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 26 juin 2014.

ContourGlobal Power Holdings S.A.

Référence de publication: 2014089943/30.

(140106503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

---

**Herzog Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 128.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014086192/10.

(140102019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Patmos au Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 137.973.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 juin 2014*

De nommer Madame Stéphanie LACROIX (née le 28 décembre 1976 à Epinal France, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a rue des Glacis), en remplacement de Madame Anne-Françoise FOUSS démissionnaire, administrateur pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, à savoir l'assemblée générale annuelle de 2018.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014087225/14.

(140102659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

---

**ContourGlobal Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 155.446.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 16 avril 2014*

En date du 16 avril 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Stefan Dijkers, en tant que gérant de classe A de la Société, avec effet au 16 avril 2014; et
- Monsieur Ernesto Gonzalez, en tant que gérant de classe A de la Société, avec effet au 16 avril 2014.

De nommer les personnes suivantes en tant que gérants de classe A de la Société:

- Monsieur Garry Levesley, né le 26 juin 1960 à Hull, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 48 Sitnyakovo Boulevard, 9e étage, 1505 Sofia, Bulgarie, avec effet au 15 avril 2014 et pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Jean-Christophe Juillard Boudet, né le 21 février 1967 à Paris, France, résidant professionnellement au 40, rue de Washington, 75008 Paris, France, avec effet au 15 avril 2014 et pour une durée indéterminée.

Depuis le 16 avril 2014, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

*Gérants de classe A:*

Monsieur Jean-Christophe Juillard Boudet Monsieur Garry Levesley

*Gérants de classe B:*

Monsieur Pieter-Jan van der Meer

Monsieur Philippe van den Avenne

L'adresse de Messieurs Pieter-Jan van der Meer et Philippe van den Avenne, gérants de classe B de la Société, a changé et est désormais la suivante: Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 26 juin 2014.

ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014089944/30.

(140106502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

---

**M2010 Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 151.689.

La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 762 du 13 avril 2010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014086363/15.

(140102616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

**PAI Europe VI-1, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 188.113.

*Extrait de l'acte constitutif conformément à l'article 6 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée*

Name of the Partnership	PAI Europe VI-1
Form of the Partnership	Special Limited Partnership (société en commandite special)
Registered office	43-45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
Name of the shareholders with joint and several liability	PAI EUROPE VI GENERAL PARTNER, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 43-45 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with a share capital of €12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 188.053.
Purpose of the Partnership	The purpose of the Partnership is to carry on the business of an investor and in particular but without limitation to identify, research, negotiate, make and monitor the progress of and sell, realise, exchange or distribute investments which shall include but shall not be limited to the purchase, subscription, acquisition, sale and disposal of shares, debentures, convertible loan stock and other securities, and the making of loans whether secured or unsecured to such companies in connection with equity or equity related investments. The Partnership (acting through the General Partner or persons authorised on behalf of the Partnership pursuant to this Agreement) may execute, deliver and perform all contracts and other obligations and engage in all activities and transactions as may in the opinion of the General Partner be necessary or advisable in order to carry out the foregoing purposes and objectives, subject to and in accordance with the provisions of this Agreement.
Name of the general partner	PAI EUROPE VI GENERAL PARTNER
Management power and representative capacity of the general partner	PAI EUROPE VI GENERAL PARTNER has full power and authority, on behalf of the Partnership and with the power to bind the Partnership thereby, to do all other things and acts necessary to carry out the purposes of the Partnership or as are required of it by the partnership agreement
Commencement date	26 June 2014
Terminate Date	The Partnership shall terminate on the 10 year anniversary of this Agreement save that the General Partner may elect, by notice in writing to the Limited Partner, in its sole discretion to terminate the Partnership forthwith at any time.

The PAI Europe VI-1's extract partnership agreement has been drawn up in English and followed by a French translation, in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

PAI EUROPE VI GENERAL PARTNER

*General partner of PAI Europe VI-1*

ZEAITER Joé

*Authorised signatory*

**Suit la traduction française du texte qui précède**

Dénomination sociale	PAI Europe VI-1
Forme légale	société en commandite spéciale
Siège sociale	43-45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
Nom des associés solidaires (associé commandité)	PAI EUROPE VI GENERAL PARTNER, une société à responsabilité limitée, dont le siège sociale est au 43-45 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de €12,500 et enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.053.
Objet social	L'objet de la Société est d'accomplir l'activité d'investisseur et plus précisément, mais sans limitation, d'identifier, rechercher, négocier, faire le suivi, vendre, réaliser, échanger ou distribuer des investissements qui comprendront sans y être limités, l'achat, la souscription, l'acquisition, la vente et la libre disposition d'actions, debentures, titres de dette convertibles, et autres instruments financiers et l'octroi de prêts qu'ils soient garantis ou non, à des sociétés en relation avec des investissements en actions ou liés à des investissements en actions. La Société (agissant par son Gérant ou tout autre personne autorisé par l'acte constitutif) peut exécuter délivrer, réaliser tous contrats et autres obligations et s'engager dans toutes les activités et transactions que le gérant estime être nécessaires ou utiles afin de réaliser l'objet et les objectifs de de la Société, conformément aux dispositions de l'acte constitutif.
Nom du gérant	PAI EUROPE VI GENERAL PARTNER
Pouvoir de signature du gérant	PAI EUROPE VI GENERAL PARTNER a les pleins pouvoirs et l'entière autorité, pour le nom et pour le compte de la Société, et avec le pouvoir d'engager la Société, de faire tous les actes et choses nécessaires afin de réaliser l'objet social de la Société ou comme requis par l'acte constitutif de la Société.
Date de commencement	26 June 2014
Date de fin	La Société prendra fin au 10 <sup>ème</sup> anniversaire de l'acte constitutif excepté si le Gérant décide, à sa seule discrétion, par notice écrite envoyée aux associés commanditaires que la Société prendra fin à un autre moment.

L'extrait de l'acte constitutif de PAI Europe VI-1 a été dressé en langue anglaise et suivie d'une traduction française, en cas de différence entre la version anglaise et la version française la version anglaise fera foi.

PAI EUROPE GENERAL PARTNER  
*Associé gérant commandité de PAI Europe VI-1*  
 ZEAITER Joé  
*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2014092539/79.

(140109196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

---

**Financière Sextant S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086108/9.

(140101999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Finarom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 116.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086109/9.

(140102285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Benetton International Manufacturing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 183.596.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of June.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the joint stock company (société anonyme) incorporated and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Benetton International Manufacturing S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183596, incorporated pursuant to a deed of demerger of the undersigned notary, of January 2, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 333, of February 6, 2014, and whose articles of incorporation have not been amended since then.

The meeting is chaired by Mr. Giuseppe Mazzocato, director, having his professional address at 1 Place d'Armes, L-1126, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Alessandro Lucchetta, having his professional address at 1 Place d'Armes, L-1126, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Alessandro Lucchetta, having his professional address at 1 Place d'Armes, L-1126, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on June 16, 2014 and June 19, 2014, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at four million Euro (EUR 4.000.000,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

IV. It is intended to implement a merger by which the Company and Benetton Holding International N.V./S.A., a public limited company (naamloze vennootschap / société anonyme) established and existing under the laws of The Netherlands, having its registered seat in Amsterdam, The Netherlands, with its administrative and effective management office address at 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 34178273 (BHI) shall be concurrently absorbed by Benetton Group S.p.A. (the Absorbing Company, collectively referred to with the Company and BHI as the Merging Companies), an Italian società per azioni established and existing under the laws of Italy, having its registered office at 1, Via Villa Minelli, 31050 Ponzano Veneto (TV), Italy, registered with the Treviso Registrar of Companies under number 00193320264 (hereafter the Merger).

V. For the implementation of the Merger between the Merging Companies, a common plan for the cross-border merger by absorption of the Company and BHI by the Absorbing Company (the Common Plan) has been drafted and signed which stipulates the terms of the planned Merger. The Common Plan was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1278, dated May 20, 2014, published in the Dutch Official Gazette on May 21, 2014 and published in the Italian Official Gazette on May 10, 2014 pursuant to the national law of the Absorbing Company.

VI. That the agenda of the meeting is the following:

1. Acknowledgment that all conditions of the merger of the Company into Benetton Group S.p.A., prenamed, are met and ratification that the documents, provided for by article 267 of the Luxembourg Law, by article 2:314 Dutch law and by article 2501 septies of the Italian Civil Code have been deposited at the Company's registered office one month prior to the date of the present resolutions.

2. Approval of the Common Plan and acknowledgment of the effect of the merger pursuant to which the Company is merged into the Absorbing Company by contribution of all of its assets and liabilities to the Absorbing Company without any restriction or limitation.

3. Acknowledgement that as a result, the Company ceases to exist following its dissolution without liquidation.

4. Discharge to the members of the board of managers of the Company.

5. Set the place of safekeeping of the accounting books and documents of the Company.

6. Acknowledgement that the articles of association of the Absorbing Company are enclosed to the Common Plan.

7. Acknowledgement that the board of directors of the Absorbing Company will keep the same composition.

8. Miscellaneous.

VII. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders acknowledge and ratify the completion of the following preliminary conditions to the Merger:

a) The managing bodies of the Merging Companies have adopted the Merger Proposal and the Common Plan, which has been published pursuant to article 262 of the Luxembourg Law in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1278, dated May 20, 2014, published in the Dutch Official Gazette on May 21, 2014 and published in the Italian Official Gazette on May 10, 2014 pursuant to the national law of the Absorbing Company.

b) The documents, provided for by article 267 of the Luxembourg law (the Luxembourg Law), by article 2:314 of the Dutch law (the Dutch Law) and by article 2501 septies of the Italian Civil Code (the Italian Law), have been available for consultation at the Company's registered office for a period of one month prior to the date of the present resolutions.

c) The sole shareholder of the Company have received and acknowledged the report of the managing body of the Absorbing Company, prepared according to the Italian Law, as well as with all other financial and legal documents, related to the Merger.

*Second resolution*

The shareholders approve the Common Plan, pursuant to which the Company will be merged and acquired by the Absorbing Company and will transfer to the Absorbing Company all its assets and all its liabilities, without any restriction or limitation under a universal title of succession, including the following participations:

Participations	Registration number	Registered Seat
Benetton Manufacturing Tunisia Sarl	B113732003	Route de Sousse-Oued Hamdoun, 5012 Sahline, Tunisia
Benetton Tekstil Doo	(MBS) 040211956	Vinez 600 - Labin, 52220, Croazia
S.C. Benrom S.r.l.	J32/1495/2005	Str. Metalurgistilor nr. 1-3, Sibiu, 550137 Judetul Sibiu, Romania
Benetton Industrielle Tunisie Sarl	B24101972010	Zone Industrielle Aguila, 2100 Gafsa, Tunisia
Benetton Serbia Doo	23683/2011	Pantelejska nr. 58, 18000 Nis, Serbia

*Third resolution*

The shareholders acknowledge that the Merger shall become effective under the provisions of the national laws of the Absorbing Company, namely as of the date of the registration of the merger deed with the Companies' register of Treviso, unless the merger deed provides for a later date. The Merger shall have the following consequences ipso jure, as from the date hereof in compliance with article 272 of the laws of Luxembourg, the Netherlands and Italy:

a) the Absorbing Company acquires, under a universal title of succession, all the assets and liabilities (entire estate) of the Company, and the Absorbing Company becomes the universal assignee of the Company;

b) the Company ceases to exist;

c) cancellation of the shares of the Company;

d) all other consequences, as listed in the Common Plan.

As a result, the shareholders acknowledge that the Absorbing Company is the full and only legal owner of all the assets and liabilities transferred by the Company by virtue of the Merger as from the date hereof, and that it has the legal and beneficial entitlement of the same assets and liabilities as from the date hereof as well.

*Fourth resolution*

The shareholders grant full and complete discharge to the members of the board of directors of the Company for the performance of their duties until the date of the present resolutions.

*Fifth resolution*

The accounting books and documents of the Company will be kept during a period of five (5) years at the registered office of the Absorbing Company.

*Sixth resolution*

The shareholders acknowledge that the articles of association of the Absorbing Company are enclosed to the Common Plan.

*Seventh resolution*

The shareholders acknowledge that the board of directors of the Absorbing Company shall retain its composition and its rights as they presently exist and are entered in the Treviso Registrar of Companies.

*Certificate of Merger fulfilment*

The undersigned notary certifies that, pursuant to article 271 (2), first paragraph of the Luxembourg Law:

- the Merger has been made in compliance with all laws and regulations applicable in the Grand Duchy of Luxembourg,

- all formalities, bailments or publications relating thereto have been lawfully and completely fulfilled.

According to article 273ter (3) of the Luxembourg Law, the Company will be struck off from the Luxembourg Trade and Companies Register with effect as from the date on which the notification by the Treviso Registrar of Companies of the effectiveness of the Merger in Italy is received by the Luxembourg Trade and Companies Register.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at four thousand Euros

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Benetton International Manufacturing S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 183596, constituée par acte notaire instrumentaire, en date du 2 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 333 du 6 février 2014, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mr. Giuseppe Mazzocato, administrateur, ayant son adresse professionnelle au 1 Place d'Armes, L-1126, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mr. Alessandro Lucchetta, ayant son adresse professionnelle au 1 Place d'Armes, L-1126, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr. Alessandro Lucchetta, avec adresse professionnelle au 1 Place d'Armes, L-1126, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de deux (2) procurations données sous-seing privé le 16 juin 2014 et le 19 juin 2014, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à quatre millions d'Euro (EUR 4.000.000,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

IV. Il est prévu de procéder à une fusion en vertu de laquelle la Société et Benetton Holding International N.V./S.A., une société anonyme établie et existante selon les lois des Pays-Bas (naamloze vennootschap), ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, avec son administration centrale à 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 3417827, ainsi qu'auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89124 (BHI) doivent être concomitamment absorbées par, Benetton Group S.p.A. (la Société Absorbante, collectivement désignée avec la Société et BHI, les Sociétés Fusionnantes), une société par actions de droit italien ayant son siège social au 1, Via Villa Minelli, 31050 Ponzano Veneto (TV), Italie et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Trévise sous le numéro 00193320264 (la Fusion).

V. Pour la mise en oeuvre de la Fusion entre les Société Fusionnantes, un projet commun de fusion pour la fusion transfrontalière par absorption de la Société et de BHI par la Société Absorbante (le Projet Commun) a été établi et signé, lequel stipule les conditions de la Fusion projetée. Le Projet Commun a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1278, en date du 20 mai 2014, publié auprès du Journal Officiel Néerlandais en date du 21 mai 2014 et publié auprès du Journal Officiel Italien en date du 10 mai 2014, conformément à la loi nationale applicable à la Société Absorbante.

VI. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Reconnaissance que toutes les conditions préliminaires de la Fusion de la Société dans Benetton Group S.p.A., sont réunies et ratification que les documents, requis par l'article 267 de la Loi Luxembourgeoise, par l'article 2:314 de la Loi Néerlandaise et par l'article 2501 septies du Code Civil italien ont été déposés au siège social de la Société un mois avant la date des présentes résolutions;

2. Approbation du Projet Commun et la reconnaissance des effets de la fusion en vertu de laquelle la Société est absorbée par la Société Acquisition par la contribution de l'ensemble de ses actifs et passifs à la société absorbante, sans aucune restriction ou limitation;

3. Reconnaissance que la Société cesse d'exister suivant sa dissolution sans liquidation.

4. Décharge des membres du conseil d'administration de la Société.

5. Détermination du lieu où seront conservés les comptes et documents de la Société.

6. Constat que les statuts de la Société Absorbante sont joints au Projet Commun.

7. Constat que le conseil d'administration de la Société Absorbante gardera la même composition.

8. Divers.

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les actionnaires notent et ratifient l'accomplissement des conditions suivantes, préliminaires à la Fusion:

a) Les organes d'administration de chacune des Sociétés Fusionnantes ont adopté la Proposition de Fusion et le Projet Commun, qui a été publié conformément aux dispositions de l'article 262 de la Loi Luxembourgeoise au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1278 en date du 20 mai 2014, publié auprès du Journal Officiel Néerlandais en date du 21 mai 2014 et publié auprès du Journal Officiel Italien en date du 10 mai 2014 conformément à la loi nationale applicable à la Société Absorbante.

b) Les documents prévus à l'article 267 de la loi luxembourgeoise (la Loi Luxembourgeoise), par l'article 2:314 de la Loi néerlandaise (la Loi Néerlandaise) et par l'article 2501 septies du Code Civil italien (la Loi Italienne), ont été disponibles pour consultation au siège de la Société pendant une période d'au moins un mois précédant la date des présentes résolutions.

c) Les actionnaires ont reçu et pris connaissance du rapport de l'organe d'administration de la Société Absorbante, préparé en accord avec la Loi Italienne, ainsi que tout autre document financier et juridique lié à la Fusion.

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires approuvent le Projet Commun, aux termes desquels la Société fusionne et est absorbée par la Société Absorbante, et transfère à la Société Absorbante tous ses actifs et tous ses passifs, sans restriction ni limitation, par transmission universelle de patrimoine, y incluses les participations suivantes:

Participations	Numéro d'enregistrement	Siège social
Benetton Manufacturing Tunisia Sarl	B113732003	Route de Sousse-Oued Hamdoun, 5012 Sahline, Tunisie
Benetton Tekstil Doo S.C. Benrom S.r.l.	(MBS) 040211956 J32/1495/2005	Vinez 600 - Labin, 52220, Croatie Str. Metalurgistilor nr. 1-3, Sibiu, 550137 Judetul Sibiu, Roumanie
Benetton Industrielle Tunisie Sarl Benetton Serbia Doo	B24101972010 23683/2011	Zone Industrielle Aguila, 2100 Gafsa, Tunisie Pantelejska nr. 58, 18000 Nis, Serbie

#### *Troisième résolution*

Les actionnaires prennent note que la Fusion prendra effet en accord avec les dispositions de la loi nationale de la Société Absorbante, la loi Italienne et entrera donc en effet au jour où la Fusion est enregistrée auprès du Registre de Commerce de Trévise, à moins qu'une date subséquente soit prévue dans l'acte de fusion. La Fusion entraîne de plein droit les effets suivants à compter de la présente date, conformément à l'article 272 des lois du Grand-Duché de Luxembourg, des Pays-Bas et de l'Italie:

a) la Société Absorbante acquiert, par transmission universelle de patrimoine, tous les actifs et passifs (patrimoine entier) de la Société et la Société Absorbante devient l'ayant droit à titre universel de la Société;

b) la Société cesse d'exister;

c) annulation des actions de la Société;

d) toutes autres conséquences énumérées dans le Projet Commun.

Par suite les actionnaires reconnaissent que la Société Absorbante est définitivement propriétaire des actifs et passifs qui lui ont été transmis par la Société dans le cadre de la Fusion à compter de ce jour et qu'elle a la jouissance desdits actifs et passifs à compter également de ce jour.

*Quatrième résolution*

Les actionnaires accordent pleine et entière décharge aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date des présentes résolutions.

*Cinquième résolution*

Les documents et pièces comptables relatifs à la Société resteront conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège social de la Société Absorbante.

*Sixième résolution*

Les actionnaires constatent que les statuts de la Société Absorbante sont attachés au Projet Commun.

*Septième résolution*

Les actionnaires reconnaissent que le conseil d'administration de la Société Absorbante conservera sa composition et que tous les droits de celui-ci, tels qu'ils existent actuellement, sont enregistrés auprès du Registre de Commerce de Trévise.

*Certificat de réalisation définitive de la Fusion*

Le notaire instrumentaire certifie que, conformément à l'article 271 (2), premier alinéa de la Loi Luxembourgeoise:

- la Fusion a été régulièrement réalisée conformément aux lois et règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg,

- toutes les formalités, dépôts ou publications y relatives ont été régulièrement accomplis.

En vertu de l'article 273ter (3) de la Loi Luxembourgeoise, la radiation de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg s'effectue à partir de la date à laquelle la notification par le Registre des Sociétés de Trévise de la prise d'effet de la Fusion en Italie a été reçue par le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de quatre mille euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux mandataires des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Mazzocato, Lucchetta, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juin 2014. Relation: EAC/2014/8783. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014090827/256.

(140108257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

---

**Infinity Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.

R.C.S. Luxembourg B 188.151.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour de juin.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Raphael David LIÉNARD, consultant en informatique, demeurant à B-6700 Arlon, 17b, rue de la Porte-Neuve.

- Monsieur Jean-Luc Benjamin René LIÉNARD, quality manager and scientific writer, demeurant à B-5080 Rhisnes, 16, rue des Dames Blanches.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La société a pour objet la consultance ainsi que la prestation de services en informatique. Celle-ci pourra également organiser des séminaires et formations dans ce domaine, effectuer la conception et la vente de logiciels et matériel informatique, électronique et domotique.

La société pourra de plus réaliser la rédaction d'articles à destination de la presse médicale et scientifique, ainsi que la communication à destination du corps médical, pharmaceutique et paramédical.

En outre, elle pourra réaliser des documents didactiques, éditer des publications, vendre du contenu rédactionnel scientifique ainsi que la gestion de documents réglementaires destinés à l'industrie pharmaceutique et agro-alimentaire. Elle pourra également couvrir des événements médicaux, réaliser des interviews et assurer le support informatique des congrès médicaux nationaux et internationaux. Enfin, la société pourra fournir à ses clients un service de contrôle et d'assurance qualité.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location, la cession de tous biens immobiliers, nus ou meublés, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle aura en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger. De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «Infinity Consulting SARL».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Echternach.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un membre du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

*Souscription et libération:*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire intégralement les cent (100) parts sociales comme suit:

Monsieur Raphael LIÉNARD, prénommé, soixante (60) parts sociales

Monsieur Jean-Luc LIÉNARD, prénommé, quarante (40) parts sociales

Total: cent (100) parts sociales.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par les comparants préqualifiés par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Raphael LIÉNARD, consultant en informatique, né le 5 novembre 1986 à Kigali (Rwanda), demeurant à B-6700 Arlon, 17b, rue de la Porte-Neuve.

- Monsieur Jean-Luc LIÉNARD, quality manager and scientific writer, né le 21 avril 1951 à Ixelles (Belgique), demeurant à 16, rue des Dames Blanches, B-5080 Rhisnes.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de Monsieur Raphael LIÉNARD pour toutes les activités liées aux prestations informatiques ou par la signature individuelle de Monsieur Jean-Luc LIÉNARD pour les activités liées aux activités scientifiques.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-6414 Echternach, 7, rue Breilekes.

L'attention des comparants a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et/ou agréments requis le cas échéant afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Liénard R., Liénard JL, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2014. Relation: LAC/2014/28631. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014092112/173.

(140109672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**Gero Investments Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 115.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086124/9.

(140101992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Hutchison Whampoa 3G Procurement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 82.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014086182/10.

(140101862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Meaco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Meaco S.A., SPF).**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 30.300.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf juin,  
par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MEACO S.A., SPF", ayant son siège social à 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 30.300, constituée suivant acte notarié en date du 20 mars 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 225 de 1989 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 29 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 406 du 13 mars 2002, transformée en SPF suivant acte reçu par-devant Me BADEN en date du 6 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2030 du 29 septembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sara PUTTEMANS, employée privée, demeurant professionnellement au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier du BOUËXIC de PINIEUX, employé privé, demeurant professionnellement au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle BASTIN, employé privé, demeurant professionnellement au 1, rue Joseph boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social pour soumettre la société à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
2. Changement de la dénomination de la société en «MEACO S.A.» et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet social:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus);

(iv) et, le cas échéant, le conseil, l'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement ainsi que de recherche et développement.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes autres opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»;

4. Révision des statuts en vue de la suppression de toute référence à la SPF et notamment au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 5 des statuts.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

IV.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société de gestion de patrimoine familial («SPF») tel que prévue à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») pour soumettre la société à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et d'adapter l'objet social de la société en conséquence.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en «MEACO S.A.».

*Troisième résolution:*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les articles 1, 4 et 5 et 22 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «MEACO S.A.».

La société sera soumise à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 4.** «La Société a pour objet social:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus);

(iv) et, le cas échéant, le conseil, l'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement ainsi que de recherche et développement.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes autres opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

**Art. 5.** Suppression du 2e alinéa de l'article 5

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF.»

**Art. 22.** «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Avertissement*

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Puttemans, O. du Bouëxic, I. Bastin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2014. LAC/2014/28676. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014092249/158.

(140109177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Accelya Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 184.090.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of the month of June,  
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of Accelya Holding (Luxembourg) S.A. (the "Company"), a société anonyme, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L- 1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B184.090, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on 24 January 2014, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number C-621 of 10 March 2014. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 18 March 2014, published in the Mémorial number C-758 of 25 March 2014.

The meeting was presided over by Mr. Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Thomas Lugez, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Thomas Lugez, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

(1) Approval of the change of currency of the Company's share capital from Euro to US Dollars and of the change of nominal value of the shares from one Euro (EUR 1.00.-) to one US Dollar (USD 1.00.-); conversion of the share capital of the Company from seven million one hundred forty-five thousand four hundred twenty-nine Euro (EUR 7,145,429.-) to seven million one hundred forty-five thousand four hundred twenty-nine US Dollars (USD 7,145,429.-) represented by seven million one hundred forty-five thousand four hundred twenty-nine (7,145,429) shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.00.-) each; approval of the reduction of the value of the Company's share capital (the "Reduction Amount") resulting from its conversion from Euro to US Dollars at the Euro/US Dollars exchange rate of 1.00/1.3745 as published on the European Central Bank's website at or around 3 p.m. on 6 March 2014 (the "Exchange Rate") and allocation of the Reduction Amount to the share premium account of the Company.

(2) Approval of the change of currency of the Company's authorised share capital from Euro to US dollars and of the change of nominal value of the authorised shares from one Euro (EUR 1.00.-) to one US Dollar (USD 1.00.-); conversion of the authorised share capital of the Company at the Exchange Rate from thirty-nine million nine hundred forty-two thousand four hundred fifty-five Euro (EUR 39,942,455.-) to fifty-four million nine hundred thousand nine hundred four US Dollars (USD 54,900,904.-) (being rounded down to the next lower integer) represented by fifty-four million nine hundred thousand nine hundred four (54,900,904) authorised shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.00.-) each; and

(3) Consequential amendment of the first and second paragraphs of the article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“The issued capital of the Company is set at seven million one hundred forty-five thousand four hundred twenty-nine US Dollars (USD 7,145,429.-) represented by seven million one hundred forty-five thousand four hundred twenty-nine (7,145,429) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00.-) per share.

The authorised (unissued) capital of the Company is fixed at additional fifty-four million nine hundred thousand nine hundred four US Dollars (USD 54,900,904.-) consisting of additional fifty-four million nine hundred thousand nine hundred four (54,900,904) shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00.-).”

Consequently the meeting unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to (i) approve the change of currency of the Company’s share capital from Euro to US Dollar and the change of nominal value of the shares from one Euro (EUR 1.00.-) to one US Dollar (USD 1.00.-) and (ii) convert the share capital of the Company from seven million one hundred forty-five thousand four hundred twenty-nine Euro (EUR 7,145,429.-) to seven million one hundred forty-five thousand four hundred twenty-nine US Dollars (USD 7,145,429.-) represented by seven million one hundred forty-five thousand four hundred twenty-nine (7,145,429) shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.00.-) each.

Consequently each share of a nominal value of one Euro (EUR 1.00.-) shall be exchanged against one (1) share of a nominal value of one US Dollar (USD 1.00.-) so that the shareholding of the Company shall be as follows after the change of the currency of the share capital of the Company:

Shareholder	Number of shares held after the capital reduction and change of currency
Chequers Capital XV FCPR . . . . .	7,020,384
Equity Finance SA . . . . .	59,546
Mr Stéphane Mulard . . . . .	3,708
Mrs Anne-Claire Louvet Boutant . . . . .	8,650
Mr Denis Metzger . . . . .	13,594
Mr Bertrand Rabiller . . . . .	6,179
Mr Dominique du Peloux . . . . .	12,358
Mr Guillaume Planchon . . . . .	9,887
Mr Jérôme Kinas . . . . .	11,123
Total . . . . .	<u>7,145,429</u>

The meeting resolved to approve the reduction of the value of the Company’s share capital (the “Reduction Amount”) resulting from its conversion from Euro to US Dollars at the Euro/US Dollars exchange rate of 1.00/1.3745 as published on the European Central Bank’s website at or around 3 p.m. on 6 March 2014 (the “Exchange Rate”), being a total amount of two million six hundred seventy-five million nine hundred sixty-three US Dollars and sixteen cents (USD 2,675,963.16.-) (being rounded down to the next lower cent), and resolved to allocate the Reduction Amount to the share premium account of the Company.

*Second resolution*

The meeting resolved to (i) approve the change of currency of the Company’s authorised share capital from Euro to US Dollar and the change of nominal value of the authorised shares from one Euro (EUR 1.00.-) to one US Dollar (USD 1.00.-) and (ii) on the basis of the Exchange Rate, convert the authorised share capital of the Company from thirty-nine million nine hundred forty-two thousand four hundred fifty-five Euro (EUR 39,942,455.-) to fifty-four million nine hundred thousand nine hundred four US Dollars (USD 54,900,904.-) (being rounded down to the next lower integer) represented by fifty-four million nine hundred thousand nine hundred four (54,900,904) authorised shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.00.-) each.

*Third resolution*

The meeting resolved to amend the first and second paragraphs of the article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“The issued capital of the Company is set at seven million one hundred forty-five thousand four hundred twenty-nine US Dollars (USD 7,145,429.-) represented by seven million one hundred forty-five thousand four hundred twenty-nine (7,145,429) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00.-) per share.

The authorised (unissued) capital of the Company is fixed at additional fifty-four million nine hundred thousand nine hundred four US Dollars (USD 54,900,904.-) consisting of additional fifty-four million nine hundred thousand nine hundred four (54,900,904) shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00.-).”

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this notarial deed have been estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1.100,-).

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de juin,

par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Accelya Holding (Luxembourg) S.A. (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B184.090, constituée le 24 janvier 2014 suivant acte passé devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro C-621 du 10 mars 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 18 mars 2014 par acte passé devant le notaire soussigné, publié au Mémorial numéro C-758 du 25 mars 2014.

L'assemblée était présidée par M. Patrick Santer, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire M. Thomas Lugez, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur M. Thomas Lugez, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent document afin d'être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée et que les actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est dûment constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

(1) Approbation du changement de devise du capital social de la Société d'euros en dollars des États-Unis d'Amérique et du changement de la valeur nominale des actions d'un euro (1,00,- EUR) à un dollar des États-Unis d'Amérique (1,00,- USD); conversion du capital social de la Société de sept millions cent quarante-cinq mille quatre cent vingt-neuf euros (7.145.429,- EUR) à sept millions cent quarante-cinq mille quatre cent vingt-neuf dollars des États-Unis d'Amérique (7.145.429,- USD) représenté par sept millions cent quarante-cinq mille quatre cent vingt-neuf (7.145.429) actions d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (1,00,-USD) chacune; approbation de la réduction de la valeur du capital social de la Société (le «Montant de la Réduction») résultant de sa conversion d'euros en dollars des États-Unis d'Amérique au taux de change euro / dollar des États-Unis d'Amérique de 1,00/1,3745 tel que publié sur le site Internet de la Banque centrale européenne à ou aux environs de 15h00 le 6 mars 2014 (le «Taux de Change») et affectation du Montant de la Réduction au compte de prime d'émission de la Société.

(2) Approbation du changement de devise du capital social autorisé de la Société d'euros en dollars des États-Unis d'Amérique et du changement de la valeur nominale des actions autorisées d'un euro (1,00,- EUR) à un dollar des États-Unis d'Amérique (1,00,- USD); conversion du capital social autorisé de la Société au Taux de Change de trente-neuf millions neuf cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-cinq euros (39.942.455,- EUR) à cinquante-quatre millions neuf cent mille neuf cent quatre dollars des États-Unis d'Amérique (54.900.904,- USD) (arrondi au nombre entier inférieur) représenté par cinquante-quatre millions neuf cent mille neuf cent quatre (54.900.904) actions autorisées d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (1,00,- USD) chacune; et

(3) Modification en conséquence des premier et deuxième paragraphes de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

«Le capital émis de la Société est fixé à sept millions cent quarante-cinq mille quatre cent vingt-neuf dollars des États-Unis d'Amérique (7.145.429,-USD) représenté par sept millions cent quarante-cinq mille quatre cent vingt-neuf (7.145.429) actions d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (1,00,- USD) par action.

Le capital autorisé (non émis) de la Société est fixé à cinquante-quatre millions neuf cent mille neuf cent quatre dollars des États-Unis d'Amérique supplémentaires (54.900.904,- USD) représenté par cinquante-quatre millions neuf cent mille neuf cent quatre (54.900.904) actions supplémentaires, d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (1,00,- USD) chacune.»

À la suite de quoi, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée a décidé (i) d'approuver le changement de devise du capital social de la Société d'euros en dollars des États-Unis d'Amérique et le changement de la valeur nominale des actions d'un euro (1,00,- EUR) à un dollar des États-Unis d'Amérique (1,00,- USD), et (ii) de convertir le capital social de la Société de sept millions cent quarante-cinq mille quatre cent vingt-neuf euros (7.145.429,- EUR) à sept millions cent quarante-cinq mille quatre cent vingt-neuf dollars des États-Unis d'Amérique (7.145.429,-USD) représenté par sept millions cent quarante-cinq mille quatre cent vingt-neuf (7.145.429) actions d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (1,00,- USD) chacune.

Par conséquent, chaque action d'une valeur nominale d'un euro (1,00,- EUR) sera échangée contre une (1) action d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (1,00,- USD) de sorte que l'actionariat de la Société se compose comme suit après le changement de devise du capital social de la Société:

Actionnaire	Nombre d'actions détenues après la réduction du capital et changement de devise
Chequers Capital XV FCPR . . . . .	7.020.384
Equity Finance SA . . . . .	59.546
M. Stéphane Mulard . . . . .	3.708
Mme Anne-Claire Louvet Boutant . . . . .	8.650
M. Denis Metzger . . . . .	13.594
M. Bertrand Rabiller . . . . .	6.179
M. Dominique du Peloux . . . . .	12.358
M. Guillaume Planchon . . . . .	9.887
M. Jérôme Kinas . . . . .	11.123
Total . . . . .	<u>7.145.429</u>

L'assemblée a décidé d'approuver la réduction de la valeur du capital social de la Société (le «Montant de la Réduction») résultant de sa conversion d'euros en dollars des États-Unis d'Amérique au taux de change euro / dollar des États-Unis d'Amérique de 1,00/1,3745 tel que publié sur le site Internet de la Banque centrale européenne à ou aux environs de 15h00 le 6 mars 2014 (le «Taux de Change»), soit un montant total de deux millions six cent soixante-quinze mille neuf cent soixante-trois dollars des États-Unis d'Amérique et seize centimes (2.675.963,16,- USD) (arrondi au dernier centime inférieur), et a décidé d'affecter le Montant de la Réduction au compte de prime d'émission de la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé (i) d'approuver le changement de devise du capital social autorisé de la Société d'euros en dollars des États-Unis d'Amérique et le changement de la valeur nominale des actions autorisées d'un euro (1,00,- EUR) à un dollar des États-Unis d'Amérique (1,00,- USD) et (ii), sur la base du Taux de Change, de convertir le capital social autorisé de la Société de trente-neuf millions neuf cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-cinq euros (39.942.455,- EUR) à cinquante-quatre millions neuf cent mille neuf cent quatre dollars des États-Unis d'Amérique (54.900.904,- USD) (arrondi au nombre entier inférieur) représenté par cinquante-quatre millions neuf cent mille neuf cent quatre (54.900.904) actions autorisées d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (1,00,- USD) chacune.

*Troisième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier les premier et deuxième paragraphes de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

«Le capital émis de la Société est fixé à sept millions cent quarante-cinq mille quatre cent vingt-neuf dollars des États-Unis d'Amérique (7.145.429,-USD) représenté par sept millions cent quarante-cinq mille quatre cent vingt-neuf (7.145.429) actions d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (1,00,- USD) par action.

Le capital autorisé (non émis) de la Société est fixé à cinquante-quatre millions neuf cent mille neuf cent quatre dollars des États-Unis d'Amérique supplémentaires (54.900.904,- USD) représenté par cinquante-quatre millions neuf cent mille neuf cent quatre (54.900.904) actions supplémentaires, d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (1,00,- USD) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge dans le cadre du présent acte notarié, ont été estimés à approximativement mille cent euro (EUR 1.100,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: P. SANTER, T. LUGEZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2014. Relation: DIE/2014/8132. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur (signé) pd: RECKEN.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014091754/231.

(140109000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Red Cedar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.588.800,00.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 167.819.

In the year two thousand fourteen, on the 25<sup>th</sup> of June

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "RED CEDAR S.à r.l.", a société à responsabilité limitée (limited liability company) having its registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg), incorporated on March 28<sup>th</sup>, 2012 before the undersigned Notary Maître Blanche Moutrier, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1168 dated May 9<sup>th</sup>, 2012, deed modified on April 24<sup>th</sup>, 2013 before the undersigned Notary Maître Blanche Moutrier, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1438 dated June 18<sup>th</sup>, 2013, deed modified on November 14<sup>th</sup>, 2013 before the undersigned Notary Maître Blanche Moutrier, deed published in the Memorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 3327 dated December 31<sup>st</sup>, 2013 (hereafter the "Company").

The General Meeting was presided by Mr Jan Dekker, company director, residing at 25 Van Merlenlaan, NL-2101 GC Heemstede, (The Netherlands).

The chairman appointed as secretary Mrs Karine Mastinu, attorney at law, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Charles Duro, attorney at law, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

I. The shareholders present or represented the proxyholders of the shareholders and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders present, by the proxyholders of the shareholders represented and by the members of the bureau and the undersigned Notary. That attendance list and the proxies of the shareholders represented shall remain attached to the present deed in order to be registered with it.

II. The whole share capital of the Company being present or represented at the current meeting, the convening notices could be waived, the shareholders present or represented consider being validly convened and acknowledge being sufficiently informed on the agenda of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

IV. The agenda of the General Meeting was the following:

*Agenda*

1) Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of 187.500,-eur so as to raise it from its current amount of 1.401.300,-eur to the amount of 1.588.800,-eur by issuance of 1.875 new shares with a nominal value of 100,-eur per share, having same rights and obligations than the existing shares, by a contribution in cash;

2) Subscription by the foundation Stichting Administratiekantoor Red Cedar, having its registered at Orlyplein 10, 24<sup>th</sup> floor, 1043 DP Amsterdam (the Netherlands), of the 1.875 new shares of the Company and payment by a contribution in cash;

3) Amendment of article 6 paragraph 1 of the by-laws of the Company so as to reflect the decisions taken;

4) Miscellaneous.

After discussion and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

*First resolution*

The General Meeting resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of 187.500,-eur so as to raise it from its current amount of 1.401.300,-eur to the amount of 1.588.800,-eur by issuance of 1.875 new shares with a nominal value of 100,-eur per share, having same rights and obligations than the existing shares, by a contribution in cash.

*Second resolution*

The 1.875 new shares of the Company with a nominal value of 100,-eur per share have been subscribed and entirely paid up by the foundation Stichting Administratiekantoor Red Cedar, prenamed by a contribution in cash.

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of 187.500,-eur is as of now available to the Company.

Said bank certificate will remain attached to the present deed.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the General Meeting resolved to amend article 6 paragraph 1 of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at 1.588.800,-eur represented by 15.888 shares entirely paid in, with a nominal value of 100,-eur each and such rights and obligations as set out in the Articles.”

*Fourth resolution*

The General Meeting further resolved to entitle Mr Charles Duro prenamed in his capacity as member of the board of managers of the Company to proceed in the name of the shareholders and on behalf of the Company with the inscriptions or formalities necessary or deemed useful in order to inscribe in the register of the shareholders of the Company the new representation of the share capital of the Company resulting from the above taken resolutions.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1.700,- eur.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

**French version**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «RED CEDAR S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le 28 mars 2012 par devant le Notaire soussigné Maître Blanche Moutrier, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1168 du 9 mai 2012, acte modifié le 24 avril 2013 par devant le Notaire soussigné Maître Blanche Moutrier, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1438 du 18 juin 2013, acte modifié le 14 Novembre 2013 par devant le Notaire soussigné Maître Blanche Moutrier, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 3327 du 31 décembre 2013 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Jan Dekker, administrateur de société, demeurant à 25 Van Merlenlaan, NL-2101 GC Heemstede, (Pays-Bas).

Le Président désigne comme secrétaire Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

I.- Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

II.- Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les associés présents, par les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- La présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

#### *Agenda*

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 187.500,-eur pour le porter de son montant actuel de 1.401.300,-eur au montant 1.588.800,-eur par l'émission de 1.875 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100,-eur par part sociale ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, par un apport en numéraire;

2. Souscription par la fondation Stichting Administratiekantoor Red Cedar, ayant son siège social à Orlyplein 10, 24<sup>th</sup> floor, 1043 DP Amsterdam (Pays-Bas), des 1.875 nouvelles parts sociales de la Société et libération par un apport en numéraire;

3. Modification de l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises;

4. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 187.500,-eur pour le porter de son montant actuel de 1.401.300,-eur au montant 1.588.800,-eur par l'émission de 1.875 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100,-eur par part sociale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, par un apport en numéraire.

#### *Deuxième résolution*

Les 1.875 nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 100,-eur par part sociale ont été souscrites et entièrement libérées par la fondation Stichting Administratiekantoor Red Cedar prénommée, par un apport en numéraire.

La preuve de la contribution a été donnée au notaire soussigné par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de 187.500,-eur est à présent à la disposition de la Société.

Ledit certificat restera attaché au présent acte.

#### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale a décidé de modifier l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société le quel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est de 1.588.800,-eur représenté par 15.888 parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de 100,-eur chacune et les droits et obligations fixés par les Statuts, entièrement libérées.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale a ensuite décidé de donner pouvoir à Maître Charles Duro prénommé en sa qualité de membre du conseil de gérance de la Société de procéder au nom des associés et pour le compte de la Société aux inscriptions et formalités nécessaires ou considérées comme utiles pour l'inscription dans le registre des associés de la Société de la nouvelle représentation du capital social de la Société résultante des décisions ci-avant prises.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à 1.700,-.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: DEKKER, MASTINU, DURO, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26/06/2014. Relation: EAC/2014/8754. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014092363/150.

(140108899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Sysco Canada Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 187.620.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of June,  
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Sysco Corporation, a Delaware corporation, having its registered office at 1675 South State Street, Suite B, Kent County, Dover, Delaware 19901, United States of America, registered under number 0712404 and the shares of which are listed on the New York Stock Exchange (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Caroline Pimpaud, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 16 June 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Sysco Canada Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 3 June 2014, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.620 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of one billion six hundred seventy-one million six hundred fifty-one thousand eight hundred forty-six euro (EUR 1,671,651,846.-) by the Shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The Shareholder, represented as stated above (the "Subscriber"), declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium of one billion six hundred seventy-one million six hundred fifty-one thousand eight hundred forty-six euro (EUR 1,671,651,846.-), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of all the shares of Sysco International ULC, an unlimited company governed by the laws of British Columbia, having its registered office at 666 Burrard Street, 1700, Park Place, Vancouver, British Columbia, Canada V6C 2X8 (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of one billion six hundred seventy-one million six hundred fifty-one thousand eight hundred forty-seven euro (EUR 1,671,651,847.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the Valuation Methodology above described, we have no observation to mention on the value of the Contribution in kind made to the Company which corresponds at least to the nominal value of the new ordinary share to be issued by the Company for a total amount of one billion six hundred seventy-one million six hundred fifty-one thousand eight hundred forty-seven euro (EUR 1,671,651,847.-) together with a total share premium of one billion six hundred seventy-one million six hundred fifty-one thousand eight hundred forty-six euro (EUR 1,671,651,846)."

The Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

*Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le seize juin,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Sysco Corporation, une société du Delaware, ayant son siège social au 1675 South State Street, Suite B, Kent County, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 0712404 et dont les actions sont cotées à la Bourse de New York (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Caroline Pimpaud, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 16 juin 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Sysco Canada Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 3 juin 2014, non encore publié et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 187.620 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un milliard six cent soixante-et-onze millions six cent cinquante-et-un mille huit cent quarante-six euros (EUR 1.671.651.846,-) par l'Associé et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en nature.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé, représenté tel qu'indiqué ci-dessus (le «Souscripteur»), a déclaré souscrire à une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un milliard six cent soixante et onze millions six cent cinquante et un mille huit cent quarante-six euros (EUR 1.671.651.846,-), et libérer intégralement cette part sociale souscrite par un apport en nature consistant en toutes les actions de Sysco International ULC, une unlimited company régie par le droit de la Colombie-Britannique, ayant son siège social à 666 Burrard Street, 1700, Park Place, Vancouver, British Columbia, Canada V6C 2X8, (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total d'un milliard six cent soixante et onze millions six cent cinquante et un mille huit cent quarante-sept euros (EUR 1.671.651.847,-).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a également déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de la méthodologie d'évaluation, telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la valeur totale de l'Apport en nature à effectuer à la Société qui correspond au moins à la valeur nominale de la nouvelle part sociale ordinaire à émettre par la Société pour un montant total d'un milliard six cent soixante-et-onze millions six cent cinquante-et-un mille huit cent quarante-sept euros (EUR 1.671.651.847,-) ensemble avec une prime d'émission d'un milliard six cent soixante-et-onze millions six cent cinquante-et-un mille huit cent quarante-six euros (EUR 1.671.651.846,-)».

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

*Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre l'unique part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

*Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) divisé en douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Pimpaud, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 juin 2014. REM/2014/1321. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014092404/170.

(140108900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Tamaris Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.172.

In the year two thousand and fourteen.

On the sixteenth day of June.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

**THERE APPEARED:**

The limited partnership "Goshawk Capital Partners I L.P. Inc", with its registered office at Fort Anne, Douglas IMI 5PD, Isle of Man, registered with the Trade Register of Isle of Man under number 466P,

here represented by Ms Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "TAMARIS INVESTMENTS S.à r.l.", with its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B169172, with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), acting on behalf of his colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 10, 2012, published in the Mémorial C number 1664 of July 3, 2012,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

The appearing party decides to adopt an accounting year beginning on July 1 and ending on June 30 of the following year, acknowledges that as an exception, the accounting year which has begun on January 1<sup>st</sup>, 2014 will end on June 30,

2014, and decides to amend subsequently articles 15 and 16 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 15.** The company's financial year runs from the first of July to the thirtieth of June of the following year."

" **Art. 16.** Each year, as of the thirtieth day of June, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders."

*Second resolution*

The appearing party decides to cancel the shares' nominal value.

*Third resolution*

The appearing party decides to exchange the twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each against twelve thousand and five hundred (12,500) shares without a nominal value.

*Fourth resolution*

The appearing party decides to adopt the Pound sterling as the capital's currency.

*Fifth resolution*

The appearing party decides to convert the capital amounting to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) into ten thousand two hundred and forty-eight Pounds sterling and thirteen Pennies (GBP 10,248.13) at the exchange rate of one Euro (EUR 1.-) equal to zero point eight one nine eight five zero Pounds sterling (GBP 0.819850) as of May 7, 2014.

*Sixth resolution*

The appearing party decides to increase the company's corporate capital to the extent of four thousand seven hundred and fifty-one Pounds sterling and eighty-seven Pennies (GBP 4,751.87) in order to raise it from the current amount of ten thousand two hundred and forty-eight Pounds sterling and thirteen Pennies (GBP 10,248.13) to fifteen thousand Pounds sterling (GBP 15,000.-) without issuing new shares.

*Payment*

The company's capital increase has been fully paid by the sole shareholder, pre-named, by contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company, to the extent of four thousand seven hundred and fifty-one Pounds sterling and eighty seven Pennies (GBP 4,751.87), deriving from a loan granted to the Company, consequently this claim will be cancelled to the extent of the amount of the contribution.

Proof of the existence and of the amount of the claim has been given to the undersigned notary by a certificate issued by the company.

The certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

*Seventh resolution*

The appearing party decides to adopt a nominal value of one Pound sterling (GBP 1.-) per share.

*Eighth resolution*

The appearing party decides to exchange the twelve thousand and five hundred (12,500) shares without a nominal value against fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one Pound sterling (GBP 1.-) each.

*Ninth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article six of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 6. paragraph 1.** The corporate capital is set at fifteen thousand Pounds sterling (GBP 15,000.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares of one Pound sterling (GBP 1.-) each."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,300.-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze.

Le seize juin.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

**A COMPARU:**

La société en commandite "Goshawk Capital Partners I L.P. Inc", avec siège à Fort Anne, Douglas IMI SPD, Ile de Man, enregistrée auprès du Registre de Commerce de l'Ile de Man sous le numéro 466P,

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "TAMARIS INVESTMENTS S.à r.l.", ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 169172, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), constituée par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de son collègue Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 10 avril 2012, publié au Mémorial C numéro 1664 du 3 juillet 2012,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La comparante décide d'adopter un exercice social commençant le 1<sup>er</sup> juillet et se terminant le 30 juin de l'année suivante, constate qu'exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2014 se terminera le 30 juin 2014, et décide de modifier dès lors les articles 15 et 16 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'exercice social court du premier juillet au trente juin de l'année suivante."

" **Art. 16.** Chaque année, au trente juin, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés."

*Deuxième résolution*

La partie comparante décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

*Troisième résolution*

La partie comparante décide d'échanger les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune contre douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

*Quatrième résolution*

La partie comparante décide d'adopter la Livre Sterling comme devise du capital.

*Cinquième résolution*

La partie comparante décide de convertir le capital s'élevant à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) en dix mille deux cent quarante-huit Livres Sterling et treize Pence (GBP 10.248,13) au cours de change d'un Euro (EUR 1,-) égal à zéro virgule huit un neuf huit cinq zéro Livres Sterling (GBP 0,819850) en date du 7 mai 2014.

*Sixième résolution*

La partie comparante décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille sept cent cinquante et une Livres Sterling et quatre-vingt-sept Pence (GBP 4,751.87) pour le porter de son montant actuel de dix mille deux cent quarante-huit Livres Sterling et treize Pence (GBP 10,248.13) à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,-) sans émission de parts sociales nouvelles.

*Paiement*

L'augmentation de capital de la société a été intégralement payée par l'associée unique, pré-nommée, par l'apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société, à concurrence de quatre mille sept cent cinquante et une Livres Sterling et quatre-vingt-sept Pence (GBP 4,751.87), provenant d'un prêt consenti à la Société, ce qui entraînera l'annulation de la créance à concurrence du montant apporté;

La preuve de l'existence et du montant de la créance a été donnée au notaire soussigné par la production d'un certificat émis par la société.

Le certificat, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Septième résolution*

La partie comparante décide d'adopter une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale.

*Huitième résolution*

La partie comparante décide d'échanger les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale contre quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

*Neuvième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié comme suit:

" **Art. 6. alinéa 1.** Le capital social est fixé à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune."

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de EUR 1.300,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 juin 2014. Relation: RED/2014/1299. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): T. KIRSCH.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 30 juin 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014092448/156.

(140109184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**MKL Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 30.102.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du mardi 15 avril 2014 que les modifications suivantes ont été apportées:

- Renouvellement des mandats des organes sociaux:

\* Le mandat d'administrateur de Monsieur Dominique Warluzel a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

\* Le mandat d'administrateur de Monsieur Michel Clémence a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

\* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Meunier, 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

\* Le mandat de commissaire aux comptes de la société MRM Consulting S.A a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014087158/19.

(140103255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

**Apogee Information Systems Luxembourg SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 188.130.

—  
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twelfth day of June.  
Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Mr Markos Giannopoulos, Business developer-director, born on the 18<sup>th</sup> day of December 1976 in Kozani, Greece, residing in 21 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

2) Mr Nektarios Baziotis, Business developer-director, born on the 13<sup>th</sup> day of November 1977 in Tripolis, Greece, residing in 192 Delfon Street, 54248 Thessaloniki, Greece,

here represented by Mr Gaëtan Hertz, accountant, residing professionally in L-1471 Luxembourg, 47, rue de Hollerich, by virtue of a proxy dated May 2<sup>nd</sup>, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The Company's object is to provide information technology services, project management services, market research services and to do software development.

In addition, the company may carry out any trading activity, provides that it is not specially regulated. In general, it may carry out all commercial, financial, movable and immovable operations that are directly related to the company object or whose nature is likely to facilitate or develop it.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Apogee Information Systems Luxembourg S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (25.- EUR) each, all fully paid-up.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company shall be managed by one or more managers who need not be shareholders of the Company.

If there are two or more managers, the Company is managed by a board of managers. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of a plurality of managers, by the joint signature of two Members of the board of Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by all the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution, in compliance with the legal requirements.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The Articles of incorporation of the company having thus been drawn up, the shares have been subscribed as follow:

- 1) by Mr Giannopoulos, prenamed, two hundred and fifty company shares (250),
- 2) by Mr Baziotis, prenamed and represented as stated hereabove, two hundred and fifty company shares (250),

All company shares have been fully paid up in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.-EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Transitory provision*

The first business year will begin on the date of formation of the company and will end on the 31<sup>st</sup> of December 2014.

#### *Estimate*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately ONE THOUSAND EUROS (1,000.- EUR).

*Resolutions of the shareholders*

1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period:

- Mr Markos Giannopoulos, prenamed.
- Mr Nektarios Baziotis, prenamed.

2) The address of the corporation is fixed at L-1450 Luxembourg, 21 Cote d'Eich.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le douze juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Mr Markos Giannopoulos, chef d'entreprise, né le 18 Decembre 1976 à Kozani, Grèce, demeurant 21 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

Mr Nektarios Baziotis, chef d'entreprise, né le 13 Novembre 1977 à Tripolis, Grèce, demeurant 192 Delfon Street, 54248 Thessaloniki, Grèce

ici représenté par Monsieur Gaëtan Hertz, comptable, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 47, rue de Hollerich.

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 2 mai 2014.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

**Art. 2.** La société a pour objet de fournir des services dans le domaine des technologies de l'information, de la gestion de projet, d'étude de marché et de faire du développement de logiciel.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers directement liés à l'objet de la société ou que la société considérera utile pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination «Apogee Information Systems Luxembourg S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500.- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a deux gérants ou plus, les gérants formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par tous les gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, en respect des conditions prévues par la loi.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 1) par Monsieur Giannopoulos, précité, deux cents cinquante parts sociales (250),
- 2) par Monsieur Baziotis, précité et représenté comme dit ci-avant, deux cents cinquante parts sociales (250) Les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

*Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000.- EUR).

*Décisions des associés*

1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Monsieur Giannopoulos, précité,
- Monsieur Baziotis, précité

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1450 Luxembourg, 21 Cote d'Eich.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants et au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Giannopoulos, G. Hertz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juin 2014. Relation: LAC/2014/27516. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014091768/231.

(140109029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**SMS Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 185.773.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of June,  
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Sysco Corporation, a Delaware corporation, having its registered office at 1675 South State Street, Suite B, Kent County, Dover, Delaware 19901, United States of America, registered under number 0712404 and the shares of which are listed on the New York Stock Exchange (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Caroline Pimpaud, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 16 June 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of SMS Global Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 24 March 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1460 of 6 June 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185.773 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To rename the existing shares of the Company into class A shares (the "Class A Shares") and to create a new class of shares named the class B shares (the "Class B Shares") having the rights and privileges ascribed to them in the articles of association of the Company as amended;

2 To amend article 6 of the articles of association of the Company to reflect the rights and privileges ascribed to the Class B Shares;

3 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to fifteen thousand euro (EUR 15,000.-).

4 To issue one thousand (1,000) new Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the rights and privileges ascribed to the Class A Shares in the articles of association of the Company, and to issue one thousand five hundred (1,500) new Class B Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the rights and privileges ascribed to the Class B Shares in the articles of association of the Company.

5 To accept subscription for these new Class A Shares and new Class B Shares, with payment of a share premium in a total amount of one billion six hundred seventy-one million six hundred sixty-one thousand eight hundred forty-seven euro (EUR 1,671,661,847.-) by the Shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

6 To amend first paragraph and to add a second paragraph to article 5 of the articles of association of the Company to reflect the capital increase and existence of two classes of shares.

7 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to rename the existing shares of the Company into Class A Shares and to create a new class of shares named the Class B Shares having the rights and privileges ascribed to them in the articles of association of the Company as amended.

*Second resolution*

The Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the rights and privileges attached to the Class B Shares.

Article 6 will from now on read as follows:

“Each Class A Share entitles to one vote.

When the Company is composed of a sole shareholder, the Company is entitled to issue Class B Shares or to convert existing Class A Shares into Class B Shares. Class B Shares do not entitle to any vote and shall never be taken into account for the calculation of the quorum or majority requirements at general meeting of the sole shareholder of the Company, except when the general meeting of the sole shareholder is held to resolve on one or several of the following resolutions, in which case, each Class B Share entitle to one vote:

- (i) the issuance or cancellation of Class B Shares;
- (ii) the amendment to any rights and privileges attached to the Class B Shares;
- (iii) the change of the form or corporate object of the Company.

All the Class B Shares shall automatically and immediately have a voting right when at any time during the life of the Company, as from the moment the Company has more than one shareholder.

As soon as practically possible following the entrance of a second (or more) shareholder(s) in the Company, the Board of Managers shall convene a general meeting of shareholders of the Company to amend the articles of association of the Company to reflect that each Class B Share has the same voting right as each Class A Share. For the avoidance of doubt, each Class B Share shall have one voting right at such general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).”

*Third resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to fifteen thousand euro (EUR 15,000.-).

*Fourth resolution*

The Shareholder resolved to issue one thousand (1,000) new Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the rights and privileges ascribed to the Class A Shares in the articles of association of the Company,

and to issue one thousand five hundred (1,500) new Class B Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the rights and privileges ascribed to the Class B Shares in the articles of association of the Company.

*Subscription - Payment*

The Shareholder, represented as stated above (the "Subscriber"), declared to subscribe for one thousand (1,000) new Class A Shares and one thousand five hundred (1,500) new Class B Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, with payment of a share premium of one billion six hundred seventy-one million six hundred sixty-one thousand eight hundred forty-seven euro (EUR 1,671,661,847.-), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of twelve thousand five hundred one (12,501) shares of Sysco Canada Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 187.620, (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of one billion six hundred seventy-one million six hundred sixty-four thousand three hundred forty-seven euro (EUR 1,671,664,347.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the Managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the Valuation Methodology above described, we have no observation to mention on the value of the Contribution in kind made to the Company which corresponds at least to the nominal value of the one thousand (1,000) new Class A Shares and one thousand five hundred (1,500) new Class B Shares, to be issued by the Company for a total amount of one billion six hundred seventy-one million six hundred sixty-four thousand three hundred forty-seven euro (EUR 1,671,664,347.-) together with the total share premium of one billion six hundred seventy-one million six hundred sixty-four thousand three hundred forty-seven euro (EUR 1,671,661,847.-)."

The Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

*Fifth resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one thousand (1,000) new Class A Shares and one thousand five hundred (1,500) new Class B Shares according to the above mentioned subscription.

*Sixth resolution*

The Shareholder resolved to amend 1<sup>st</sup> paragraph and to add a 2<sup>nd</sup> paragraph to article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions.

First and second paragraph of article 5 will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) divided into thirteen thousand five hundred (13,500) class A shares ("Class A Shares"), and one thousand five hundred (1,500) class B shares ("Class B Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up".

Class A Shares and Class B Shares shall be collectively referred to as the "shares" or individually a "share" in these articles of association except as otherwise specifically provided."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English texts will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le seize juin,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Sysco Corporation, une société du Delaware, ayant son siège social au 1675 South State Street, Suite B, Kent County, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique immatriculée sous le numéro 0712404 et dont les actions sont cotées à la Bourse de New York (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Caroline Pimpaud, avocat, demeurant à Luxembourg,  
aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 16 juin 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de SMS Global Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 24 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1460 du 6 juin 2014 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.773 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Changement de nomination des parts sociales existantes de la Société en parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et création d'une nouvelle catégorie de parts sociales nommées parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») ayant les droits et privilèges qui leur sont attribués dans les statuts de la Société tels que modifiés.

2 Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter les droits et privilèges attribués aux Parts Sociales de Catégorie B.

3 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quinze mille euros (EUR 15.000,-).

4 Émission de mille (1.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les droits et privilèges attribués aux Parts Sociales de Catégorie A dans les statuts de la Société, et émission de mille cinq cents (1.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les droits et privilèges attribués aux Parts Sociales de Catégorie B dans les statuts de la Société.

5 Acceptation de la souscription de ces nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un milliard six cent soixante-et-onze millions six cent soixante-et-un mille huit cent quarante-sept euros (EUR 1.671.661.847,-) par l'Associé et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

6 Modification du premier alinéa et ajout d'un second alinéa à l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital et l'existence de deux catégories de parts sociales.

7 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé de renommer les parts sociales existantes de la Société en Parts Sociales de Catégorie A et de créer une nouvelle catégorie de parts sociales nommées Parts Sociales de Catégorie B ayant les droits et privilèges qui leur sont attribués dans les statuts de la Société tels que modifiés.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les droits et privilèges attribués aux Parts Sociales de Catégorie B.

L'article 6 sera dorénavant rédigé comme suit:

«Chaque Part Sociale de Catégorie A donne droit à une voix.

Lorsque la Société est composée d'un seul associé, la Société a le droit d'émettre des Parts Sociales de Catégorie B ou de convertir les Parts Sociales de Catégorie A existantes en Parts Sociales de Catégorie B. Les Parts Sociales de Catégorie B ne donnent droit à aucune voix et ne doivent jamais être prises en compte pour le calcul du quorum ou des exigences de majorité à l'assemblée générale de l'associé unique de la Société, sauf lorsque l'assemblée générale de l'associé unique est tenue pour décider sur une ou plusieurs des résolutions suivantes, auquel cas, chaque Part Sociale de Catégorie B donne droit à une voix:

- (i) l'émission ou l'annulation de Parts Sociales de Catégorie B;
- (ii) la modification des droits et privilèges attachés aux Parts Sociales de Catégorie B;
- (iii) le changement de la forme ou de l'objet social de la Société.

Toutes les Parts Sociales de Catégorie B auront automatiquement et immédiatement un droit de vote, à tout moment au cours de la vie de la Société, dès lors que la Société a plus d'un associé.

Dès que possible en pratique après l'entrée d'un deuxième (ou de plusieurs) associé(s) dans la Société, le Conseil de Gérance doit convoquer une assemblée générale des associés de la Société pour modifier les statuts de la Société afin de refléter le fait que chaque Part Sociale de Catégorie B a le même droit de vote que chaque Part Sociale de Catégorie A. Pour éviter toute confusion, chaque Part Sociale de Catégorie B aura droit à droit de vote à cette assemblée générale des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux mais les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associé(s).»

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quinze mille euros (EUR 15.000,-).

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre mille (1.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les droits et privilèges attribués aux Parts Sociales de Catégorie A dans les statuts de la Société, et d'émettre mille cinq cents (1.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les droits et privilèges attribués aux Parts Sociales de Catégorie B dans les statuts de la Société.

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé, représenté tel qu'indiqué ci-dessus (le «Souscripteur»), a déclaré souscrire à mille (1.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et à mille cinq cents (1.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un milliard six cent soixante et onze millions six cent soixante et un mille huit cent quarante-sept euros (EUR 1.671.661.847,-), et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en douze mille cinq cent une (12,501) parts sociales de Sysco Canada Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.620 (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total d'un milliard six cent soixante et onze millions six cent soixante-quatre mille trois cent quarante-sept euros (EUR 1.671.664.347,-).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a encore déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de la Méthodologie d'Evaluation telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la valeur totale de l'Apport en nature à effectuer à la Société qui correspond au moins à la valeur nominale des mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie A et des mille cinq cent (1,500) Parts Sociales de Catégorie B à émettre par la Société pour un montant total d'un milliard six cent soixante-et-onze millions six cent soixante-quatre mille trois cent quarante-sept euros (EUR 1.671.664.347,-) avec une prime d'émission d'un milliard six cent soixante-et-onze millions six cent soixante-et-un mille huit cent quarante-sept euros (EUR 1.671.661.847)».

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

*Cinquième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les mille (1.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et mille cinq cents (1.500) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B conformément à la souscription mentionnée ci-dessus.

*Sixième résolution*

L'Associé a décidé de modifier le premier alinéa et d'ajouter un second alinéa à l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus. Le premier et le second alinéa seront dorénavant rédigés comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) divisé en treize mille cinq cents (13.500) Parts Sociales de Catégorie A et mille cinq cents (1.500) Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B seront collectivement désignées les «parts sociales» ou individuellement une «part sociale» dans les présents statuts, à moins qu'il n'en soit prévu autrement.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Pimpaud, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 juin 2014. REM/2014/1322. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014092421/278.

(140108932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**BCV Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 168.564.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BCV Investments S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered under number 117.841 at the Luxembourg registre de commerce et des sociétés (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Julien Demayer, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 4 June 2014, being the sole shareholder of, and holding all the fifty thousand (50,000) shares in issue in BCV Investments 2 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 3 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1480 of 13 June 2012 and registered with the register of trade and companies of Luxembourg under number RCS B 168.564.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The appearing party is the sole shareholder and holds all the shares in issue of the Company, so that a decision can validly be taken on the item on the agenda.

(B) The item on which a resolution is to be passed is as follows:

- Dissolution of the Company without liquidation, acknowledgement as to assets and liabilities of the Company, and transfer of all assets to, and assumption of all liabilities of the Company by, the Sole Shareholder, decision as to record keeping.

After the preceding has been approved the following resolution was passed:

*Sole Resolution*

The Sole Shareholder decides to hereby dissolve the Company, the Sole Shareholder taking over all assets and assuming all liabilities of the Company, and confirms that to the extent necessary it shall assume the function of the liquidator of the Company.

The Sole Shareholder declares having due knowledge of the assets and the liabilities of the Company and the situation of the Company.

The Sole Shareholder declares and agrees to take over all assets and to assume and become the debtor under all liabilities of the Company.

The Sole Shareholder acknowledges and declares that the Company therefore ceases to exist as at the time of the present deed.

The Sole Shareholder gives full discharge to the managers of the Company for the due performance of their duties up to this date.

The Sole Shareholder decides that pursuant to article 151, 1° of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as amended, the books and documents of the Company shall be lodged during a period of at least five years at the registered office of Cinven Luxembourg S.à r.l. from time to time and currently at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing person, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

This document having been read to the appearing person, known to the notary, by its name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le cinq juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BCV Investments S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 117.841 (l'«Associé Unique»),

représentée par Me Julien Demayer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un procuration datée du 4 juin 2014, étant l'associé unique de, et détenant la totalité des cinquante mille (50.000) parts sociales émises dans BCV Investments 2 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 3 mai 2012 par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1480 du 13 juin 2012, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 168.564.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(C) La partie comparante est l'associé unique et détient la totalité des parts sociales émises de la Société, de sorte qu'une décision peut valablement être prise sur le point porté à l'ordre du jour.

(D) Le point sur lequel une résolution doit être adoptée est le suivant:

- Dissolution de la Société sans liquidation, reconnaissance du patrimoine actif et passif de la Société, et transfert du patrimoine actif à, et prise en charge du patrimoine passif de la Société par, l'Associé Unique, décision relative à la tenue de registres.

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été adoptée:

*Résolution unique*

L'Associé Unique décide de dissoudre par les présentes la Société, l'Associé Unique reprenant tout le patrimoine actif et prenant en charge tout le patrimoine passif de la Société, et confirme qu'il assumera pour autant que de besoin la fonction de liquidateur.

L'Associé Unique déclare avoir une parfaite connaissance du patrimoine actif et passif de la Société ainsi que de la situation de la Société.

L'Associé Unique déclare et accepte de reprendre le patrimoine actif et d'assumer et de devenir le débiteur de toutes les dettes de la Société.

L'Associé Unique reconnaît et déclare que la Société cesse dès lors d'exister à la date du présent acte.

L'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'Associé Unique décide qu'en vertu de l'article 151, 1° de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les livres et documents de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans au moins au siège social de Cinven Luxembourg S.à r.l. de temps à autre et actuellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent document.

Le document ayant été lu à la personne comparante, qui est connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne a signé le présent acte original avec nous, notaire.

Signé: J. DEMAYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2014. Relation: LAC/2014/27248. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014089884/99.

(140106593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

### **Serenus Conseil International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 112.354.

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-six mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SERENUS CONSEIL INTERNATIONAL (ci-après "la Société"), avec siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 112354, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 454 du 2 mars 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

Modification de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'exercice de toutes activités liées à la valorisation et aux conseils aux entreprises.

La société pourra réaliser l'étude, la conception, l'administration de stratégie et de communication d'entreprise et apporter son assistance à leur mise en oeuvre, de même qu'elle pourra fournir tout service lié à son activité de conseil pour les affaires et la gestion.

Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La société aura également pour objet la participation, directe ou indirecte, à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.»

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés et leurs mandataires, par les membres du bureau

et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les associés ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'exercice de toutes activités liées à la valorisation et aux conseils aux entreprises.

La société pourra réaliser l'étude, la conception, l'administration de stratégie et de communication d'entreprise et apporter son assistance à leur mise en oeuvre, de même qu'elle pourra fournir tout service lié à son activité de conseil pour les affaires et la gestion.

Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La société aura également pour objet la participation, directe ou indirecte, à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 850,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, Nous notaire avons signé la présente minute.

Signé: Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mai 2014. Relation GRE/2014/2210. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 17 juin 2014.

Référence de publication: 2014089615/68.

(140106202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

**Ingersoll-Rand Roza II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 116.750,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.949.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 juin 2014 que:

1. La démission de Monsieur Benoît BAUDUIN, gérant de catégorie B de la Société a été acceptée avec effet au 11 juin 2014; et

2. Monsieur Marc CHONG KAN, né le 24 août 1964 à Paris, France, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 11 juin 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014086218/18.

(140102121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.